



Pacs logement différent et taxe habitation

Par **leeloo86**, le **21/11/2012 à 23:54**

Bonjour,

Je suis pacsée depuis 04/2010. J'habite avec mon conjoint dans le 51 mais je travaille sur Paris.

Pour des raisons professionnelles, nous avons décidé qu'il serait mieux que je prenne un logement sur la région parisienne (dans le 77) avant la fin de l'année tout en continuant à rentrer au domicile commun tous les week-end. Et afin de limiter les frais, je ferai de la colocation.

Ma question est : quelle est la démarche à suivre auprès des impôts pour la taxe d'habitation (celle de l'appartement en colocation dans la région parisienne) ? comment déclarer ce logement ?

Y a-t-il une démarche à faire pour les impôts sur le revenu ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Cordialement,

Leeloo86